

Modalités d'accès au modèle de coûts fixe

Dans le cadre de la consultation publique nationale portant sur la fixation des plafonds tarifaires de la fourniture en gros d'accès local en fibre optique en position déterminée (marché 1/2020), l'Institut Luxembourgeois de Régulation propose aux opérateurs de donner accès au modèle de coûts leur permettant de vérifier leurs propres hypothèses pendant la période du 1^{er} décembre 2025 au 23 janvier 2026. Les modalités d'accès au modèle sont exposées ci-dessous :

Qui ?

L'accès au modèle de coûts concerne l'opérateur soumis à l'obligation de respecter les plafonds tarifaires, ainsi que les opérateurs bénéficiant de la prestation de dégroupage de la fibre optique, c'est-à-dire ceux ayant souscrit à l'offre de référence du dégroupage (RUO).

Les personnes qui assistent l'opérateur – à savoir tout conseil externe, consultant ou membre d'une entreprise appartenant au même groupe (ci-après « conseiller ») – ainsi que les intervenants de l'opérateur, doivent signer un engagement de confidentialité et le transmettre à l'Institut avant la tenue de la première réunion. À cet effet, l'opérateur remplira le formulaire qui lui sera remis lors de la prise de contact pour fixer la date de réunion (cf. annexe B). Pour des raisons de confidentialité, un conseiller peut uniquement intervenir pour le compte d'un seul opérateur.

Comment ?

Les opérateurs peuvent s'inscrire en adressant leur demande de réunion à l'adresse suivante : telecom@ilr.lu. La demande doit inclure les informations spécifiées dans l'annexe A. À tout moment de la phase de la consultation publique nationale, l'opérateur peut demander la tenue de réunions supplémentaires.

L'Institut confirmera à l'opérateur la date et l'heure de la réunion ou proposera d'autres créneaux, selon ses disponibilités et dans les meilleurs délais. L'Institut pourra proposer des réunions supplémentaires en cas de besoin.

Préparation :

L'opérateur doit indiquer, en amont de la réunion, les analyses souhaitées en suivant le format spécifié dans l'annexe C. Les paramètres susceptibles d'être modifiés sont énumérés dans le document de motivation relatif au projet de règlement¹ (boîtes avec arrière-fond vert).

Toute analyse portant sur des paramètres non-énumérés doit être dûment motivée et peut être refusée par l'Institut si la pertinence ou la faisabilité n'est pas démontrée.

Déroulement :

L'accès au modèle de coûts consiste en une (ou plusieurs) réunion(s) entre l'opérateur, assisté éventuellement par un ou plusieurs conseillers de son choix, ainsi que les collaborateurs de l'Institut (assistés éventuellement par un ou plusieurs consultants). Au cours de ces réunions², l'Institut effectuera les analyses demandées par l'opérateur dans le modèle de coûts, afin que l'opérateur puisse observer l'effet des modifications. L'Institut sera donc en charge du maniement de l'outil.

¹ Document de motivation : « Fixation des plafonds tarifaires – Fourniture en gros d'accès local en fibre optique en position déterminée (marché 1/2020) »

² Les réunions bilatérales se tiendront uniquement en présentiel dans les locaux de l'Institut.

Compte-rendu :

Lors de la séance de simulation, l'Institut dressera un compte-rendu dans lequel seront repris la description des analyses réalisées, les résultats obtenus ainsi que d'éventuelles observations. Le compte-rendu³ sera soumis, pour signature, par voie électronique à l'opérateur à l'issue de la réunion. L'opérateur devra renvoyer le compte-rendu dûment signé à l'Institut dans le délai indiqué par l'Institut (en principe une semaine). Le compte-rendu sera ensuite ajouté à la version confidentielle du résultat de la consultation publique nationale. Il convient de noter que la version confidentielle de ces documents sera uniquement accessible à la Commission européenne⁴ dans le contexte de la consultation européenne subséquente.

³ Il appartient à l'opérateur de demander les séances de manière à pouvoir garantir qu'il puisse disposer du compte-rendu endéans la période d'accès en vue d'être en mesure de le prendre en compte dans sa contribution à la consultation publique nationale.

⁴ Voir éventuellement aussi l'ORECE.

Annexe A : Demande de rendez-vous

L'opérateur doit fournir les informations suivantes pour une demande de réunion :

- A. Nombre de réunions souhaitées⁵ ;
- B. Proposition de dates pour ces réunions ;
- C. Participants de l'opérateur⁶ ;
 - Le nom de chaque intervenant de l'opérateur ;
 - Le nom de chaque intervenant, représentant du groupe auquel fait partie l'opérateur, ainsi que la relation avec l'opérateur (par exemple, représentant de la maison-mère) ;
 - Pour chaque intervenant, conseiller externe (expert/consultant), l'opérateur doit indiquer :
 - 1. Le nom ;
 - 2. La société.

Annexe B : Engagement de confidentialité et de non-divulgence

Un exemplaire vierge de l'engagement de confidentialité et de non-divulgence sera remis à l'opérateur lors de la prise de contact pour fixer la réunion.

Ce formulaire est à renvoyer à l'Institut dûment rempli individuellement par chaque intervenant de l'opérateur, ainsi que par chaque intervenant du/des conseiller(s) accompagnant l'opérateur lors de la séance de simulation, et ce au moins 1 jour avant la première réunion fixée. Cet engagement restera valable pour toutes les réunions consécutives qui seraient organisées au cours de la présente période d'accès au modèle de coûts.

En cas de changement de l'équipe soit de l'opérateur, soit du conseiller, un nouvel engagement individuel devra être envoyé au plus tard 1 jour avant la prochaine réunion de simulation.

⁵ L'Institut se réserve le droit d'organiser plusieurs réunions en fonction des analyses demandées.

⁶ Uniquement les personnes figurant sur la demande sont autorisées à participer aux réunions.

Annexe C : Agenda et analyses à réaliser

Le détail des analyses à réaliser est à envoyer à l'Institut 3 jours ouvrables avant chaque réunion fixée suivant le format spécifié ci-dessous. L'Institut se chargera de dresser un agenda pour la réunion en fonction des analyses à réaliser. Cet agenda sera approuvé en début de réunion.

Points spécifiques et détails des analyses à réaliser lors de la réunion du _____._____. 2025 à ____h____

Introduction et objectifs généraux	Présentation par l'opérateur (facultatif)
Présentation générale du fonctionnement et maniement du modèle	Présentation par l'Institut sur demande de l'opérateur (facultatif)
Retracement des différentes étapes de calculs	Indiquer les chapitres concernés : • Du document descriptif du modèle de coûts Error! Bookmark not defined. ; et/ou • Du document de motivation du projet de règlement
Validation du fonctionnement du modèle	Indiquer les valeurs des paramètres individuels à tester (p.ex. effet du WACC variant entre 5% et 10% avec des pas de 0,5 %)
Analyse d'impact (calcul de scénarii)	Indiquer les différents scénarii avec les valeurs des paramètres à modifier (p.ex. modification de la demande de plusieurs services)
Autres sujets	Indiquer les objectifs et détails précis des analyses souhaitées (faisabilité à confirmer par l'Institut)